

AVIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda se réunira, à la salle du Conseil Municipal, le mardi 18 mars 2025 à 18h30.

DÉCISIONS

DÉLIVRANCE ET REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIÈRES

CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 09 janvier 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type COLOMBARIUM – carré G – N°I-33 dans le cimetière de Palalda par Mme Samah CASA (née FENNICHE), pour M. Jean-Marc CASA. Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 1 355,00 €.

CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 17 février 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type TERRAIN d'une superficie de 3,12 m² – carré E – emplacement N°10, dans le cimetière de Palalda par M. Guy AZEMA. Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 945,36 €.

CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 17 février 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type COLOMBARIUM – carré G – N°H-27, dans le cimetière de Palalda par Mme Faby CHOUAOU, pour M. Rex TUCKER. Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 1 355,00 €.

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CONCLUSION D'UN MARCHÉ DE SERVICES JURIDIQUES

Par décision en date du 27 janvier 2025, dans le cadre d'un marché de services juridiques, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a décidé de retenir le cabinet d'avocats HG&C pour assurer l'assistance et la représentation en justice en droit public de la ville. Le marché a pris effet le 1^{er} février 2025, pour une durée de 3 ans non reconductible. Le montant des prestations s'élève à 60 000,00 € HT (soit 72 000,00 € TTC), pour la durée du marché.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Par décision en date du 10 mars 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a autorisé Mme Vanessa GUILLOT à utiliser du matériel de la commune à savoir : 15 tables, 60 chaises, 80 assiettes, 80 verres ballon, 80 flûtes à champagne et 80 couverts pour la période du 28 mai 2025 au 2 juin 2025. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

FIXATION DES TARIFS DES DROITS PRÉVUS AU PROFIT DE LA COMMUNE QUI N'ONT PAS UN CARACTÈRE FISCAL

FIXATION DES TARIFS PUBLICS

Par décision en date du 24 février 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a fixé les tarifs publics pour l'année 2025, à compter du 1^{er} avril 2025. Ces tarifs sont annexés à la présente note de synthèse (**Annexe**).

FIXATION DES TARIFS DES HORODATEURS

Par décision en date du 24 février 2025, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a fixé les tarifs du stationnement de surface (horodateurs) pour l'année 2025. Ces tarifs sont annexés à la présente note de synthèse (**Annexe**).

DÉLIBÉRATIONS

01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

02 – COMPTE DE GESTION 2024

03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

04 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES DE L'EXERCICE 2024

05 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

06 – INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

07 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA ET LES SOCIÉTÉS SERI, POOLA ET EIFFAGE ROUTE GRAND SUD SUITE AU CONTENTIEUX RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES THERMES

08 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION DU GYMNASSE ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION OCCITANIE, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPYR ET DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

09 – OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS (ORIL)

10 – SOLlicitation DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉNOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »

11 – DON D'UNE ŒUVRE D'ART

12 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE GRUISSAN

13 – GESTION DES POPULATIONS FÉLINES SANS PROPRIÉTAIRE

14 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIÈRE DU SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE

15 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AIRE DE CAMPING-CAR : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (EXERCICE 2024)

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 12 mars 2025.

Maire,
Marie COSTA

